

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 25 septembre 2025
Rapporteur :
Monsieur Dominique LE ROUX**

N° 42

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 06/10/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/10/2025 (accusé de réception du 06/10/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Décision modificative n°2

Les décisions modificatives viennent modifier les autorisations budgétaires initiales pour tenir compte des événements de toute nature susceptibles de survenir en cours d'année tout en respectant l'équilibre du budget.

Les dépenses nouvelles détaillées et présentées par budget sont financées soit par :

- le sur-équilibre du fonctionnement (décision modificative n°1) ;
- des ressources nouvelles (ajustement de fiscalité ou recettes non prévues) ;
- des redéploiements de crédits.

La décision modificative retrace également les ajustements nécessaires aux écritures d'ordre budgétaire liés aux amortissements et reprise sur frais d'études.

I/ Les dépenses nouvelles financées sur le budget principal

Dépenses de fonctionnement financées par le suréquilibre du fonctionnement

515.62875.950	Remboursement à la ville de Quimper /frais d'entretien des ZAE antérieurs à la convention de gestion	200 000,00 €
428.62878.900	Remboursement au CCAS de Quimper/ frais de gestion 2023 des aires d'accueil CIF selon convention de gestion 2020-2023	142 000,00 €

734.657368.520	Protocole d'accord / participation financière aux actions de l'EPAB et complément cotisation annuelle <i>(Cf. délibération n°5 du 13/02/2025)</i>	82 120,00 €
323.65743.712	Contribution complémentaire Aquacove <i>(Cf. délibération 12 du 26/06/2025, avenant 4 DSP Aquacove, coût avenant 4 : 92 000 €, 25 K€ financés par les redéploiements de crédits)</i>	67 000,00 €
4222.62875.733	Remboursement à la ville de Quimper /frais de fonctionnement des crèches quimpéroises <i>(cf. conseil communautaire du 26 septembre 2025)</i>	50 000,00 €
020.6161.111	Hausse des primes assurances liée aux taxes garanties catastrophes et à l'augmentation des surfaces	40 000,00 €
01.7498.300	Reversement trop perçu au titre de la DCRTP	45 795,00 €
321.617.510	Etude stationnement et flux de mobilité/ grande salle	16 890,00 €
410.657381.900	Participation au financement du logement des étudiants dentaires	6 250,00 €
	Total	650 055,00 €

Dépenses nouvelles financées par des économies réalisées sur d'autres chapitres

En fonctionnement

323.65743.712	Contribution complémentaire Aquacove <i>(Cf. délibération 12 du 26/06/2025, avenant 4 DSP Aquacove, coût avenant 4 : 92 000 €, 67 K€ financés par le suréquilibre)</i>	25 000,00 €
64.65748.300	Subvention Mille et un petit prince / concert inaugural de la grande salle <i>(financée par les crédits communication)</i>	10 000,00 €
428.611.9011	Enlèvement dépôts sauvages amiantés / aire d'accueil Citoyens Itinérants Français de Pluguffan <i>(financé par l'enveloppe travaux aires d'accueil CIF)</i>	9 500,00 €
4222.65748.733	Subventions crèches parentales (augmentation liée aux conventions pluriannuelles) <i>(financées par les crédits transports scolaires)</i>	3 300,00 €

En investissement

86.2315.46501	Travaux d'aménagement du parvis du PEM Patrimoine QBO <i>(initialement prévus sur les comptes 45 du PEM travaux pour compte de tiers)</i>	1 300 000,00 €
---------------	--	----------------

86.2151.46501	Intervention complémentaire sur les ascenseurs de la passerelle Patrimoine QBO <i>(initialement prévue sur les comptes 45 du PEM travaux pour compte de tiers)</i>	43 563,00 €
---------------	--	-------------

II/ Les dépenses nouvelles financées sur les budgets annexes

Sur le budget SPANC

Dépenses financées par des redéploiements de crédits

6541	Créances admises en non-valeur <i>(cf. délibération du 25 septembre 2025, pris sur le remboursement de frais de gestion au BP)</i>	2 133,00 €
------	---	------------

Sur le budget assainissement (DSP)

Dépenses financées par le suréquilibre du fonctionnement :

65888	Protocole transactionnel / prise en charge branchement eaux usées <i>(Cf. délibération du 25 septembre 2025)</i>	13 505,00 €
673	Régularisation sur facturation antérieure au titre des PFAC	85 000,00 €

Sur le budget eau (régie)

Dépenses financées par le suréquilibre du fonctionnement

673	Régularisation sur facturation antérieure <i>(gestion des avoirs)</i>	12 000,00 €
605	Achats d'eau au Syndicat mixte de l'Aulne <i>(modification du mode de calcul de la contribution et nouvelle redevance hydraulique régionale)</i>	75 000,00 €

Sur le budget transports urbains

Dépenses financées par le suréquilibre du fonctionnement

6588.510	Régularisation acomptes de charges au titre de l'année 2025 <i>(montant global : 437 000 €)</i>	237 000,00 €
----------	---	--------------

Sur le budget Restauration collective

Dépenses financées par le suréquilibre du fonctionnement

6218	Mise à disposition de personnel / centre de gestion (<i>remplacements</i>)	40 000,00 €
------	--	-------------

Sur le budget réseaux de chaleur

Dépenses financées par des redéploiements de crédits

2033	Frais d'insertion / Travaux réseaux de chaleur de Penhars (<i>financée par l'enveloppe travaux</i>)	2 500,00 €
------	---	------------

III/ Les inscriptions nécessaires aux écritures d'ordre

Des ajustements sont nécessaires en dépenses et en recettes pour émettre les écritures d'ordre d'amortissement des biens immobilisés, des subventions d'investissement reçues, de régularisation d'avances et de reprise sur frais d'insertion.

Budget principal	Régularisation des avances sur les chantiers de la grande salle et de la piscine de Kerlan Vian (<i>chapitre 041 en dépense et en recette</i>)	600 000,00 €
Budget déchets	Complément dotations aux amortissements / mise en place du prorata temporis (<i>chapitres D042 et R041</i>)	5 000 ,00 €
Budget eau	Complément dotations aux amortissements / régularisation suite concordance actif /inventaire (<i>chapitres D042 et R041</i>)	94 000,00 €
Budget Bâtiments économiques	Reprise sur frais d'études (<i>chapitre 041 en dépense et en recette</i>)	1 153,00 €
Budget assainissement	Complément dotations aux amortissements Régularisation suite concordance actif /inventaire (<i>chapitres D042 et R041</i>)	169 000,00 €
Budget restauration collective	Complément amortissement subventions reçues (<i>chapitres D040 et R042</i>)	423,00 €

A noter également, les inscriptions budgétaires nécessaires aux écritures réelles d'intégration des certificats d'économie d'énergie ou de ré-imputation de recettes.

Budget réseaux de chaleur	Comptabilisation des CEE dans le patrimoine (<i>chapitres D23 et R13</i>)	600 000,00 €
---------------------------	--	--------------

Budget transports urbains	Ré-imputation comptable / versement FCTVA 2020 au chapitre 10 et non au chapitre 45	151 272,00 €
Budget assainissement	Correction tiers sur subventions titrées en 2024 <i>(chapitre 13 en dépense et recette)</i>	168 036,00 €

Après avoir délibéré (4 abstentions et 52 voix pour), le conseil communautaire décide de modifier les montants des votes des chapitres du budget primitif, tel que précisé ci-dessus.